

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 30 novembre 2022

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 23
Dont pouvoirs : 3
Date de la convocation : 26/11/2022
Date de publication : 05/12/2022

L'an **deux mil vingt deux, le trente novembre, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD.

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, Mme Carole PERRIN en faveur de Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2022-087

OBJET : PROJET DE CREATION D'UN JARDIN PUBLIC

RAPPORTEUR: M. Patrick EMOND

La commune et le Département ont procédé, fin 2021 – début 2022, à la requalification de la route départementale 213, dites route de Flassan.

Ces travaux, inaugurés le 16 novembre dernier, permettent un accès sécurisé depuis et vers le centre ville et ouvre des perspectives pour des aménagements futurs dans ce secteur où l'urbanisation s'est développée depuis les années 1970.

Ainsi, la commune porte le projet de l'aménagement d'un jardin public sur les parcelles cadastrées F2320 et F2606 en partie, disponibles près du parking de Becaras, route de Flassan à la sortie de l'agglomération. La surface de cette emprise est de 3400 m².

Ces parcelles, propriétés communales, sont situées en zone UD du PLU à proximité des réseaux électriques et humides.

Il est envisagé de créer un jardin public organisé autour de cinq zones :

- un verger comprenant des baies et des arbres fruitiers pour les écoles et les enfants de Bédoin. Sa surface serait d'environ 150 m².
- **deux** terrains de pétanque provençale aux normes, totalement ouverts et équipés de bancs sur une surface d'environ 400 m².
- **Un espace** évènementiel et de loisirs en herbe, d'environ 1000m², comportant un kiosque couvert de 50 m², des tables et des bancs.

- **une aire** de jeux pour enfants (toboggan, balançoire, table de pingpong, bancs ...), sur une surface d'environ 800 m². Une clôture en grillage rigide serait installée pour sécuriser la zone et son accès serait protégé par des passages sélectifs.
- **Enfin, un espace** uniquement paysager d'environ 800m².

Cet espace serait desservi par le parking de Bécaras ainsi que par le chemin de Mau Pertus, à l'est du site, afin de faciliter l'accès des riverains du quartier derrière le Moustier. Ce projet englobe d'ailleurs l'installation d'une cabine de sanitaires publics à l'entrée du parking et donc à moins de 50 m du jardin public.

Ce projet permettrait de valoriser cette emprise foncière et d'offrir aux enfants un espace de jeux sécurisé à proximité des écoles mais également un lieu de promenade et de rencontre pour tous les bédouinçais.

L'aménagement à réaliser devra privilégier une intégration paysagère qualitative et préserver au maximum l'aspect naturel du site en limitant l'imperméabilisation, par l'apport de végétaux de qualité et le choix des matériaux.

La création de cet équipement public trouverait toute sa place dans cette zone peu dense du territoire communal qui assure la transition entre les espaces urbanisés de la commune et ceux à vocation agricole ou naturelle.

Pour ce projet, la commune a missionné un cabinet d'architecte qui a établi une esquisse et une estimation financière du projet.

Un groupe de travail associant élus et parents d'élèves a été constitué, il s'est réuni à plusieurs reprises et a validé le programme d'aménagement. Le projet a également été présenté aux équipes enseignantes et leur avis sollicité.

L'architecte a estimé le coût prévisionnel du projet à 300 000 € HT.

Les travaux pourraient débuter au cours du 2^{ème} trimestre 2023.

Il est rappelé que Monsieur le Maire dispose de délégations du Conseil municipal pour solliciter toute subvention indispensable à l'équilibre de cette opération ainsi que pour le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires.

Entendu cet exposé, **le Conseil municipal décide à la majorité des votants** (19 pour, 4 abstentions : Olivier MERCIER, Yannick CHARRETEUR, Michel PAPE, Michel FELDMANN) :

- D'approuver le projet de création d'un jardin public avec notamment jeux pour enfants et terrains de jeux de boules sur les parcelles cadastrées F2320 et F2606,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 02/12/2022
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 05/12/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.